

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4552

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité en date du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération en date du 4 novembre 2002.

L'activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf à Chassieu a été confiée en délégation de service public pour une durée de 25 ans à compter du 21 octobre 1988. Le délégataire actuel est la société Blue Green.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2006.

Il est soumis, pour avis, à la commission consultative des services publics locaux et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs financiers et d'activité de l'année 2006 comparés à ceux des années précédentes.

Libellé		2004	2005	2006	Variation 2005-2006		
					en %	tendance	
indicateurs financiers	total des produits	1 427 k€	1 651 k€ (*)	1 352 k€	- 18	↘	
	total des charges	1 849 k€	1 534 k€	1 515 k€	- 1,2	↘	
	résultat net	- 422 k€	+ 117 k€	- 163 k€ (**)	- 239	↘	
indicateurs d'activité	activités en % du chiffre d'affaires : (2004 : 1374 k€) (2005 : 1338 k€) (2006 : 1311 k€)	golf	42 %	48 %	48 %	0	→
		enseignement	11 %	13 %	13 %	0	→
		pro shop	12 %	10 %	12 %	+ 20	↗
		restauration	35 %	29 %	28 %	- 3,5	↘
indicateurs quantitatifs	nombre d'abonnements (parcours)	281 (18 412)	304 (19 711)	296 (18 391)	- 2,6	↘	
	green fees (parcours)	10 979	12 547	11 650	- 7	↘	

(*) dont reprise sur amortissements et provisions : 301 k€

(**) dont + 56 k€ pour le golf et - 219 k€ pour la restauration

L'activité golfique et d'enseignement se maintient au même niveau que l'année précédente (48 % et 13 % du chiffre d'affaires). Ce résultat est le reflet de la baisse de fréquentation constatée.

Le chiffre d'affaires de la boutique remonte de 20 % alors qu'il était en diminution depuis plusieurs années.

L'activité restauration poursuit sa baisse en raison d'une concurrence locale forte.

Le résultat 2006 présente un solde déficitaire de - 163 k€. Ce résultat est dû à la partie restauration présentant un déficit de - 219 k€ alors que la partie golf présente un résultat positif de 56 k€.

On remarque une baisse des produits (- 18 %) qui s'explique notamment par le fait que les produits d'exploitation de l'année précédente étaient en hausse (+ 16 %) en raison d'un montant de reprises sur amortissements et provisions important (301 k€).

Les investissements réalisés en 2006 pour un montant de plus de 77 k€ HT portaient sur le renouvellement de la pompe d'irrigation et la réfection complète du restaurant, du bar et des cuisines ;

Vu ledit rapport ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Où l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 novembre 2007 ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2006 produit par la société Blue Green au titre de la délégation de l'activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,